

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1951 - 2 février 1995 - 6 F

### D 1951 **COLOMBIE** : LES MÉTASTASES DE LA "GUERRE SALE"

La société colombienne est profondément malade. Les symptômes principaux en sont les assassinats tous azimuts (cf. DIAL D 1509), les "mensonges" du gouvernement et de la guérilla (cf. DIAL D 1798), les dérives du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire (cf. DIAL D 1921). Et ce ne sont pas des accords de paix à la petite semaine qui vont mettre fin à une guérilla endémique (cf. DIAL D 1942). Dans son bulletin trimestriel **Justicia y Paz** de juillet/septembre 1994, la Commission inter-congrégations Justice et paix de Colombie dresse son bilan habituel des graves violations des droits de l'homme: pour le seul 3e trimestre 1994, 1983 assassinats, 56 disparitions forcées, et 14 cas de torture de détenus. Le bulletin des religieux fait également le bilan des négociations de paix entre le gouvernement et la guérilla ainsi que des graves problèmes de la justice et de l'information. Analyse ci-dessous.

Note DIAL

1981-1994

### TREIZE ANS À LA RECHERCHE DE LA PAIX

Parler aujourd'hui de "paix" en Colombie ce n'est pas se référer à un simple concept. C'est un mot qui s'est chargé d'un contenu historique des plus denses et des plus conflictuels. "Processus de paix", "commissions de paix", "propositions de paix" et "accords de paix" se sont multipliés au cours des treize dernières années. Comme Colombiens nous avons tous eu à prendre position par rapport à ce vocable galvaudé et ambigu qui, à chaque fois qu'il touche terre, s'écarte d'autant de son contenu théorique.

Devant un nouveau "processus de paix", il est bon de mettre en perspective ce qui a été un long cheminement en direction de la paix, et de se livrer à quelques réflexions d'ensemble.

La chronologie qui suit ne se fixe que sur des moments particuliers de ce cheminement, tout en étant conscients que chaque épisode ici recensé se double d'innombrables autres épisodes plus modestes qui en constituent la trame.

*(Suit une chronologie des principaux événements de mars 1981 à août 1994)*

#### Notes en marge de cette chronologie

On ne peut cacher à personne que ces événements n'ont pas produit la paix. Le degré de violence politique en Colombie est aujourd'hui terriblement supérieur à celui de 1981, au début des événements. Ce n'est pas faute de diagnostics et de recommandations. Les deux rapports des spécialistes de la violence, ajoutés à ceux des nombreux organismes internationaux qui ont étudié à profusion le cas de la Colombie, constituent toute une bibliothèque qui n'a malheureusement eu aucune influence sur notre réalité tragique.

La simple lecture de la chronologie soulève des questions qui appellent des réflexions en profondeur.

### 1 - Sur les interlocuteurs

En dépit des tentatives avortées les unes après les autres pour que des groupes de la société civile interviennent comme tiers dans les négociations, celles-ci se sont toujours réduites aux deux acteurs: la guérilla et le gouvernement.

#### a) La guérilla

A-t-on suffisamment pris conscience que ce n'est plus la guérilla des années 60 et 70, quand son objectif stratégique était la prise du pouvoir par les armes pour imposer un modèle d'État hégémonique?

Le dernier discours gouvernemental en date qualifie la guérilla de poignée de groupes fanatiques et cavernicoles qui "n'ont pas lu dans les journaux la nouvelle de la fin du communisme", égarés dans un moment de l'histoire où leur idéal politique n'a plus aucune portée et où il ne leur reste plus qu'à "ronger leur os".

On comprend que le monde urbain, une majorité écrasante, soit de plus en plus distant et étranger à ce monde rural et semi-rural dans lequel la guérilla jouit d'une énorme sympathie et mène majoritairement ses opérations. Mais cette distance ne devrait pas conduire à fermer les yeux sur des réalités sociologiques incontournables: la guérilla dispose aussi de zones d'action territorialement étendues où elle exerce un leadership évident, sans que la majorité de ses militants aient quelque idée que ce soit de la théorie marxiste.

Bon nombre de paysans voient dans la guérilla leur seule possibilité de contenir une force publique criminelle et cruelle et un para-militarisme galopant. Ils la considèrent également comme un moyen de lutte contre les injustices qui ne sont freinées par aucune manifestation pacifique et encore moins par l'action d'une "justice" inexistante, et qui ne tolèrent aucun mouvement social susceptible de s'y opposer. Les paysans considèrent la guérilla comme une force de contrôle des autorités locales et des propriétaires terriens corrompus, violents et despotiques qui ne reculent que devant un groupe armé, mais qui se moquent éperdument d'une justice qu'ils savent manipuler et contrôler par l'argent. Ignorer cette situation, dans des négociations de paix, c'est se condamner à signer en permanence des accords avec des groupes armés tout en sachant parfaitement qu'après chaque signature un nouveau groupe fera son apparition pour occuper le vide laissé par celui qui vient de signer.

Mais la guérilla a aussi son poids de responsabilités en matière de violations graves du droit humanitaire international. Personne n'en connaît le nombre et la nature, et pour le déterminer on ne peut croire ni les communiqués de l'armée ni les "informations" des médias, ces derniers étant en la matière les champions du mensonge ainsi qu'on peut le vérifier quotidiennement. Il n'en reste pas moins que violations il y a et qu'on ne peut les ignorer dans une recherche de la paix, car l'impunité en l'occurrence rendrait la paix impossible.

#### b) Le gouvernement

On a toujours présenté les négociations sous l'étiquette d'une fausse légitimité, celle qui reposerait sur des textes écrits et non sur les comportements réels et concrets de ses agents. Les négociations ont toujours manqué du plus élémentaire principe de réalisme permettant de reconnaître que certains de ses organes relèvent de structures pernicieuses et criminelles. Un tel aveuglement a en permanence empêché le gouvernement d'envisager des solutions relevant à l'évidence d'exigences impératives dans toute recherche de la paix véritable.

### c) La société civile

Après les tentatives du président Betancour - qui ont totalement échoué - dans le sens d'une participation de la société civile aux négociations, les possibilités ont été pratiquement réduites à zéro. Betancour s'est heurté, dans sa politique de paix, à l'opposition obstinée des forces armées, du Congrès, des associations professionnelles, de l'Eglise et des partis<sup>1</sup>. Les présidents Barco et Gaviria ont critiqué l'ingérence de personnalités et de mouvements sociaux dans le processus de paix et en ont repris le contrôle exclusif<sup>2</sup>. Mais le problème de la paix ne concerne-t-il que les instances du pouvoir ou concerne-t-il la société dans son ensemble?

#### 2 - Ce qui est en jeu: l'objet des négociations

Une analyse de texte des accords de paix signés ou projetés au cours des treize dernières années permet la classification suivante:

Modèle A - Ce qui est en jeu, semble-t-il, c'est la participation au pouvoir (à une échelle très limitée) du groupe démobilisable, ou alors un certain nombre d'avantages de divers ordres pour ses membres: un ou deux postes importants, des allocations de réinsertion, des prêts pour des projets de production, des escortes et des voitures blindées, quelques millions pour une fondation, le pardon et l'oubli, deux ou trois espaces dans la presse pour la publication d'un projet politique. Il est parfois attribué de telles gratifications aux hameaux ou villages où le groupe était fortement présent, par le financement de telle ou telle oeuvre sociale.

Modèle B - Ce qui est en jeu, semble-t-il, ce sont certaines réformes de l'appareil d'Etat ou des réformes sociales de plus grande ampleur, au bénéfice de la société dans son ensemble et en fonction des plus pauvres et des opprimés.

Modèle C - Ce qui est en jeu ce sont certaines mesures dans le sens de l'ouverture démocratique, ne visant qu'à créer les conditions favorables à la mise en oeuvre d'un projet politique sans avoir à payer pour cela le prix de centaines voire de milliers d'arrestations arbitraires, de tortures, de disparitions et d'assassinats.

Dans les accords signés sous le gouvernement Betancour le modèle B a prévalu; sous les gouvernements de Barco et de Gaviria, le modèle A; dans les présupposés de Caracas et de Tlaxcala, le modèle C. Ce dernier est sans doute celui qui peut le mieux contribuer à une recherche de la paix; mais il exige que soit mis sur la table des négociations ce que le gouvernement a toujours refusé de discuter: l'épuration de la force publique, la discussion sur son statut dans une démocratie, la révision des doctrines et principes qui la régissent, les tunnels secrets ou publics qui la relie au para-militarisme, les mécanismes évidents de l'impunité qu'elle exhibe comme un privilège indiscutable, les institutions qui permettent ou favorisent la violation systématique des droits sacrés de l'être humain et édulcorent le premier principe de légitimation d'un état de droit.

#### 3 - Les méthodes: la négociation en soi

Presque toutes les recherches de paix ont fait l'objet de pressions qui les dénaturent: la hâte de participer à des élections, à l'Assemblée Constituante; le soin que prend chaque gouvernement d'afficher des accords signés "avant de ..." "pour que..." Il en est résulté des négociations et des calendriers qui n'ont rien à voir avec la paix.

Un processus de paix transparent exige un déroulement non soumis aux pressions ou à des perspectives étrangères ou contraires. Tant d'années de violences, tant de longues périodes de renforcement de structures violentes ne se défont pas en quatre ans d'une présidence de la République. Une vérification constante sur de longues périodes est absolument nécessaire à la transparence.

<sup>1</sup> Cf. DIAL D 974 et 1064 (NdT).

<sup>2</sup> Cf. DIAL D 1350, 1493 et 1577 (NdT).

Un processus transparent, vérifiable sur le long terme, empêcherait par exemple que les amnistiés ou graciés soient assassinés avec une fréquence impressionnante et en toute impunité; cela empêcherait que des éliminations systématiques soient perpétrées de façon atroce et implacable comme celles perpétrées contre les militants de l'Union patriotique (UP) - un mouvement issu d'accords de paix - pendant neuf années de suite avec une intensité et une impunité impressionnantes.

#### 4 - Les défis d'un nouveau processus de paix

On peut espérer qu'un nouveau processus de paix ne se calque pas sur le premier modèle (à savoir la recherche d'un certain nombre d'avantages pour les démobilisables) ni sur le deuxième (à savoir la négociation forcée sur des réformes sociales, ce qui équivaudrait à une "révolution par décret"), mais bien sur le troisième modèle, c'est-à-dire la conquête de libertés démocratiques permettant la diffusion et la défense d'un projet politique dans des conditions équitables et sans avoir à en payer un prix énorme en termes d'atteintes à la liberté, à la dignité et à la vie humaine. En ce cas, il faudrait tenir compte des leçons douloureuses de cette recherche sans fin de la paix, pour ce qui est de la justice et de l'information.

##### a) La guerre sur le terrain de la justice

En finir avec la guerre implique de la désactiver dans les deux factions en lice et dans les différents cadres où elle se joue.

La guerre en Colombie a pris depuis de nombreuses années les contours d'une guerre sale. Elle s'est traduite en assassinat hors combat de nombreux combattants, en disparitions forcées et en tortures avec l'utilisation, très souvent, du monstrueux appareil paramilitaire. La cible principale n'a pas été les combattants mais, dans des proportions très importantes (plus de 70 %), les militants des mouvements sociaux et humanitaires ainsi que ceux des partis politiques légaux, qualifiés d' "ennemi intérieur". Le résultat en a été l'écrasement des libertés civiles, des droits politiques et sociaux.

Cette guerre sale s'est répercutée dans les milieux de la justice dont l'objectif recherché a également été de "détruire l'ennemi (intérieur)", au mépris ou dans l'ignorance des principes universels du droit: en garantissant l'impunité pour les bourreaux et en faisant preuve d'arbitraire pour les victimes, en l'occurrence les militants des mouvements populaires et de l'opposition politique, quand ce n'est pas, dans des proportions élevées également, les simples habitants des zones de conflit.

Aucun apport à la paix ne sera possible si les négociations, par leurs impératifs d'impunité et de "justice sans visage", font abstraction du problème de la justice. Il faut analyser les mécanismes qui caractérisent la guerre sale au niveau de la justice, une justice qui change de règles aussi facilement qu'on change de chemise: codes pénaux et de procédure judiciaire par décrets au titre de l'état de siège, de l'état d'urgence intérieure ou de "facultés extraordinaires" (qui en sont venues à être ordinaires) accordées par le Congrès au président de la République; changement de qualification des crimes et délits, détermination des peines et des procédures pénales qu'on invente, réinvente et modifie au rythme des mois, des semaines ou des heures, au mépris cynique des principes élémentaires du droit.

Il ne suffit pas de mettre fin à deux types de guerre: le feu croisé entre groupes insurgés et forces militaires ou paramilitaires, et le feu meurtrier contre la protestation sociale. Il faut considérer le monde de la justice comme un champ de mines de l'antidémocratie dans lequel la rationalité de la guerre reste en vigueur, pour rechercher autrement le même effet que les balles: "détruire l'ennemi".

Il est nécessaire et urgent de mettre sur la table des négociations l'instabilité de la justice, une instabilité qui se traduit en actes arbitraires "à la carte" et qui fait de la

justice une arme de guerre utilisable à sa guise par le groupe au pouvoir, lequel pourra traiter d' "ennemi intérieur" quiconque n'est pas d'accord avec sa politique et le détruire judiciairement. Il faudrait tenir compte de cette dimension de la guerre et poser les principes permettant d'en conjurer la version judiciaire.

Une des conditions de la paix est la réforme de la justice pour la rendre compatible avec la démocratie et la stabilité, en mettant un terme aux modifications répétées qui en font une arme de guerre au service du pouvoir de l'heure pour mieux détruire judiciairement ses ennemis.

#### b) La guerre sur le terrain de l'information

Si l'objectif d'une négociation de paix consiste à changer des structures ou des situations qui poussent à conquérir par les armes des droits impossibles à conquérir par les procédures démocratiques, il faudrait également mettre sur la table des négociations le problème du droit à la vérité et, plus généralement, le problème des médias.

Les dialogues de Caracas et de Tlaxcala ne sont parvenus dans le pays qu'à travers le filtre de la désinformation que sont nos moyens massifs d' "information". Cela renvoie à un problème crucial: seul peut "informer" celui qui dispose d'énormément d'argent, et il n' "informe" que sur ce qui lui convient et comme cela lui convient.

Il y a quelques jours, le Comité permanent des droits de l'homme a voulu faire savoir au pays son intérêt pour la paix et ses propositions. Il lui a fallu pour cela rassembler huit millions de pesos pour payer un encadré dans le journal El Tiempo. Et que dire ici des milliers d' "informations" fausses sur des cas de droits de l'homme ou des calomnies ahurissantes constamment lancées par les médias contre les organisations de défense des droits de l'homme, et impossibles à rectifier en toute justice par ceux qui n'ont pas les huit millions de pesos pour payer un démenti.

L'emprise grandissante des principes néolibéraux ne fait qu'alourdir le problème: ne peut entrer en compétition sur le marché de l' "information" que celui qui dispose de plus en plus d'argent. Et il est de plus en plus certain que le citoyen est l'esclave de ces médias. Malgré lui, il en est marqué dans sa mentalité: par manque de temps en raison de sa bataille pour la survie dans un monde toujours plus complexe, sa vision du pays, son "information" sur ce qui se passe et donc son opinion dépendent des nouvelles de la radio, de la télévision et des gros titres de la presse écrite. Aujourd'hui, disposer d'espace à la radio ou à la télévision est synonyme d'un pouvoir politique beaucoup plus grand que celui de nombre de sénateurs ou de députés au Congrès.

Les principes en vigueur sur l' "information" constituent la plus sérieuse et la plus effective antidémocratie. Dans l'ordre de la démocratie politique, ils ont des effets aussi destructeurs, voire plus destructeurs, que les assassinats de milliers de militants.

C'est pourquoi la question de la guerre sale en matière d' "information" ne peut être absente des négociations de paix. D'abord pour ce qui concerne l'information sur ces négociations. Puis en raison du droit à la vérité et par nécessité de mettre un terme à la guerre sale en la matière, quand elle s'applique à "détruire l'ennemi" par des moyens équivalents à l'assassinat: le discrédit, le musellement, la destruction des dimensions communautaires, sociales et politiques.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)